

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



DG Budget et Administration
Le Directeur général

Bruxelles, **28 JUIN 2017**
SEAE.DG.BA.HR.2/AM/Ares(2017)

Aux Représentants permanents des
Etats membres auprès de l'Union
européenne

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

J'ai l'honneur de vous informer que nous cherchons un expert national (END) pour un détachement "cofinancé" au sein du Service européen pour l'Action extérieure auprès de la Division "Balkans occidentaux" (SEAE.EURCA.WEST.2) au titre de la décision de la Haute Représentante du 04.02.2014 fixant le régime applicable aux END¹.

Vous trouverez, en annexe, le profil que je vous serais obligé de bien vouloir transmettre aux différents Ministères compétents afin de générer des candidatures adéquates.

Les Représentations permanentes sont priées d'envoyer ces candidatures par e-mail exclusivement à la Division SEAE.BA.HR.2 « Sélection et recrutement du personnel » : SNE-HQ@eeas.europa.eu.

Les candidats doivent rédiger un CV en anglais ou français, en format PDF ou Word, selon le modèle européen qu'ils pourront trouver à l'adresse suivante : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae>.

Seules les candidatures nous parvenant pour **le 31 juillet 2017 à midi** (heure de Bruxelles) seront traitées et considérées comme répondant à l'avis de vacance.

Ces candidatures seront examinées par mes services, qui organiseront, dans le courant du mois d'août 2017, des panels d'entretiens de sélection.

¹ Décision de la Haute Représentante du 04.02.2014 fixant le régime applicable aux Experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'Action extérieure.

Veillez noter que la délivrance d'un certificat d'habilitation au secret (niveau minimum EU SECRET/SECRET UE) est une condition préalable pour être affecté comme END au SEAE.

Je voudrais vous demander d'attirer l'attention des différents Ministères et services concernés sur le respect des règles de protection des données à caractère personnel et les informer que le SEAE de son côté met en œuvre les dispositions du Règlement (EC) 45/2001. Les éventuels candidats devraient être informés que leur CV sera diffusé aux services du SEAE impliqués dans leur sélection et la gestion de leur détachement, ainsi qu'à la Division concernée.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, à l'assurance de ma haute considération.



Gianmarco Di Vita

Annexes :

- Décision de la Haute Représentante du 04.02.2014
- Publication de poste
- Description de poste

Copies : M. Larsson, Directeur SEAE.BA.HR
M. Mellado, Chef de Division SEAE.BA.HR.2
M. Auer, Chef de Division SEAE.EURCA.WEST.2
M. Rumbold, Chef adjoint de Division SEAE.EURCA.WEST.2